

Règlement du concours

Concours photo organisé par la MRC d'Arthabaska

En vigueur du 15 novembre 2024 à 8 h (HAE) au 15 février 2025 à 11 h 59 (HAE)
(la « Durée du concours »)

1. Thème du concours

Se sentir chez soi

Ce thème se veut une prise de conscience sur la vraie signification de *se sentir chez soi*.
Il a également pour objectif la mise en valeur de la MRC, ses habitants, ses lieux et ses histoires.

Qu'est-ce qui fait qu'on se sent chez soi ?
Comment peut-on un jour se sentir chez soi ?
Que faut-il pour se sentir chez soi ?

Les réponses peuvent être diverses et sont évidemment liées à l'histoire de chacun.
Le concours propose à tous·tes de réfléchir au vrai sens de ces mots et ainsi peut-être, se mettre à la place de l'autre — celui ou celle qui a choisi la MRC comme lieu pour sa nouvelle vie.

Le concours est organisé par la MRC d'Arthabaska.

2. Période du concours

Le concours se déroule du 15 novembre 2024 au 15 février 2025. Les participations doivent être soumises avant le 15 février à 23 h 59, via la section dédiée à cet effet sur le site (histoiresdepartage.ca).

Calendrier du concours

Ouverture du concours : 15 novembre 2024

Date limite du dépôt de l'inscription : 15 février 2025

Période de vote et sélection des gagnant·es : du 18 au 28 février 2025

Annnonce des gagnant·es : 4 mars 2025 sur la page Facebook (facebook.com/MRCArthabaska) et sur le site Internet de la MRC d'Arthabaska (histoiresdepartage.ca). Les gagnant·es seront également **contacté·es par** courriel.

3. Conditions de participation

- Le concours est ouvert à tous·tes les résident·es de la MRC d'Arthabaska.
- Les participant·es doivent s'inscrire dans l'une des trois catégories suivantes:
 - Catégorie 1 : enfants (moins de 11 ans);
 - Catégorie 2 : jeunes (12 à 17 ans);
 - Catégorie 3 : adultes (18 ans et plus).
- Les employés de la MRC d'Arthabaska et les membres de leur famille ne sont pas éligibles.

4. Modalités de soumission

- Chaque participant·e peut soumettre une (1) seule photo;
- À moins d'une autorisation écrite jointe à la photographie, le participant·e doit s'assurer que les personnes présentes sur la photo soumise ne puissent pas être identifiées;
- La photo doit être en format JPG ou PNG et en haute résolution (minimum 300 DPI);
- La photo peut être en couleur ou en noir et blanc;
- Une courte description (50-100 mots) doit accompagner chaque photo, expliquant le lien avec le thème du concours;
- Les soumissions doivent être effectuées via la section prévue à cet effet sur le site dédié à l'initiative au (histoiresdepartage.ca), avant le 15 février à 23 h 59.

5. Critères de sélection

Les photos seront évaluées par un jury sur la base des critères suivants :

- Respect du thème;
- Créativité et originalité;
- Valeur émotionnelle et adéquation avec les valeurs d'inclusion, de partage et de tolérance.

6. Droits d'utilisation

En participant au concours, les personnes acceptent de céder à la MRC d'Arthabaska et ses municipalités les droits non exclusifs d'utilisation de leurs photos. Ces photos pourront être utilisées dans le cadre de :

- Campagne de sensibilisation à l'immigration;
- Expositions publiques dans les lieux culturels du territoire;
- Publication sur les réseaux sociaux, le site Internet et autres supports de communication.

Les participant·es conserveront les droits d'auteur de leurs œuvres.

7. Prix

Le concours est partagé en 3 catégories, selon l'âge (voir 3. Conditions de participation) et propose 2 types de prix.

1. PRIX DU PUBLIC

Toutes catégories d'âge confondues, parmi une sélection de 10 photos préalablement choisies par la MRC, les abonné·es de la page Facebook de la MRC d'Arthabaska (facebook.com/MRCArthabaska) seront invité·es à voter pour la photo répondant le mieux au thème du concours.

Le vote du public sera ouvert entre le 18 février 9 h et le 28 février 2025 à 23 h 59, sous une publication épinglée sur la page.

La photo parmi les 10 mises en ligne récoltant le plus grand nombre de « j'aime » remportera le prix de cette catégorie.

Note : un jury composé d'employé·es de la MRC sera formé et sélectionnera les 10 photos qui répondent le plus aux critères de sélection selon eux.

Le prix à gagner est une carte-cadeau de 150 \$ ainsi qu'un panier de produits locaux d'une valeur de 100 \$.

Le ou la gagnant·e devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique pour être considéré comme gagnant·e en plus de répondre aux conditions de participation énoncée dans les Règlements du concours.

La question à laquelle le ou la gagnant·e potentiel·le devra répondre est : $(2 \times 10) + 5 - 3 = \text{Réponse}$

2. PRIX DE LA MRC

Un jury composé d'employé·es de la MRC sera défini et se réunira pour sélectionner le ou la gagnant·e (1 par catégorie d'âge). La conformité technique des photos aura préalablement été établie.

Le prix à gagner est une carte-cadeau de 150 \$ ainsi qu'un panier de produits locaux d'une valeur de 100 \$. Chaque prix sera remis au gagnant de chacune des catégories d'âge.

Voici les critères de sélection des photos :

1. Respect du thème;
2. Créativité et originalité;
3. Valeur émotionnelle et adéquation avec les valeurs d'inclusion, de partage et de tolérance du concours.

Le ou la gagnant·e devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique pour être considéré comme gagnant·e en plus de répondre aux conditions de participation énoncée dans les Règlements du concours.

La question à laquelle le ou la gagnant·e potentiel·devra répondre est : $(2 \times 10) + 5 - 3 = \text{Réponse}$

8. Annonce des gagnants

Les résultats seront annoncés le 4 mars 2025, sur la page Facebook (facebook.com/MRCArthabaska) et le site Internet de la MRC d'Arthabaska dédié à l'initiative (histoiresdepartage.ca).

Les gagnant·es seront également contacté·es par courriel.

9. Respect de la vie privée

Les informations personnelles recueillies lors de l'inscription au concours ne seront utilisées que dans le cadre de la gestion du concours et ne seront pas partagées avec des tiers.

10. Disqualification

Toute photo contenant des éléments offensants, discriminatoires ou contraires aux valeurs d'inclusion et de partage sera disqualifiée. La décision du jury est finale et sans appel.

Pour toute question concernant le concours, veuillez contacter :
Leila Bengharbi, leila.bengharbi@mrc-arthabaska.qc.ca